

Des *actions* pour le présent  
Une *vision* pour l'avenir

**Sondage sur l'impact des nouvelles procédures  
douanières en matière de sécurité  
et participation au programme  
volontaire de lutte contre  
le terrorisme (C-TPAT)**

**FAITS SAILLANTS**

**Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation**

**Québec** 

# INTRODUCTION

Au cours des mois de décembre et janvier derniers, la firme Jolicoeur et Associés a réalisé pour le compte du MDEIE et du MAPAQ un sondage portant sur l'impact des nouvelles procédures douanières américaines auprès des exportateurs québécois.

Le sondage visait à connaître l'opinion des exportateurs québécois au sujet :

- du processus de certification C-TPAT (Customs – Trade Partnership Against Terrorism) ;
- des mesures obligatoires de déclaration préalable par voie électronique.

Le sondage s'est déroulé en trois volets :

- Volet 1 - Un premier sondage Web (administré par voie électronique) auprès des 3 492 entreprises exportatrices du Québec.
- Volet 2 - Quatre groupes de discussion auprès de 22 responsables des exportations de compagnies exportatrices (PME), dont un groupe composé de 8 entreprises du secteur agroalimentaire.
- Volet 3 - Un sondage sous forme d'entrevues téléphoniques semi-dirigées en profondeur auprès de 38 grandes entreprises, dont six du secteur agroalimentaire.

Un total de 879 exportateurs québécois ont répondu au questionnaire dont 93 pour le secteur agroalimentaire et 786 pour les autres secteurs d'activité économique.

**Avertissement** : *La marge d'erreur est de 9,2 % pour le secteur agroalimentaire alors qu'elle n'est que de 3,0 % pour les autres secteurs.*

# 1. Le profil des entreprises agroalimentaires exportatrices

- Le secteur agroalimentaire est, de par la nature de ses activités, un secteur sensible aux contraintes douanières.
- Le secteur représente approximativement 500 entreprises exportatrices. Les données présentées sont basées sur les réponses de 93 participants au sondage.

- Comparativement aux autres secteurs, l'exportateur agroalimentaire est soit une très petite entreprise, soit une très grande entreprise.
- 60 % des entreprises du secteur exportent pour moins d'un million de dollars annuellement.

## CHIFFRE D'AFFAIRES DES ENTREPRISES EXPORTATRICES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

	Secteur agro- alimentaire (n=85)	Autres secteurs (n=728)
Moins de 1 million \$	16 %	10 %
1 à 5 millions \$	26 %	35 %
5 à 10 millions \$	11 %	20 %
10 à 25 millions \$	24 %	18 %
25 millions \$ et plus	24 %	16 %

Jolicoeur et Associés

Février 2006

## 2. La certification C-TPAT

- Malgré la plus forte présence de petites entreprises, le taux de certification C-TPAT est plus élevé dans ce secteur (17 %) que dans les autres secteurs (14 %).
- Selon les données projetées, 88 entreprises sont certifiées et 286 ont l'intention de s'inscrire dans cette démarche.

## STATUT DE L'ENTREPRISE

	Secteur agro-alimentaire (n=93)	Autres secteurs (n=786)
Certifiée C-TPAT	17 %	14 %
Intérêt à la certification	56 %	44 %
Pas d'intérêt à la certification	27 %	42 %
TOTAL	100 %	100 %

Jolicoeur et Associés

Février 2006

### 3. L'agroalimentaire et les systèmes de contrôle de la production

- Le taux de certification C-TPAT exprime la préoccupation du contrôle de la qualité du secteur agroalimentaire. Le taux de certification ISO / HACCP est de 63 % dans ce secteur alors qu'il est de 40 % dans les autres secteurs.

CERTIFICATION ISO / HACCP		
	Secteur agro-alimentaire	Autres secteurs
Taux de certification C-TPAT	17 %	14 %
Intérêt à la certification	56 %	44 %
Taux de certification ISO / HACCP	63 %	40 %
Jolicoeur et Associés		Février 2006

# 4. Satisfaction à l'égard de la certification C-TPAT

SATISFACTION À L'ÉGARD DU DÉLAI DE TRAITEMENT		
	TOTAL (n=90)	Secteur agro- alimentaire (n=13)
Tout à fait acceptable	35 %	46 %
Assez acceptable	50 %	38 %
Peu acceptable	12 %	15 %
Pas du tout acceptable	2 %	0 %

*Q3. Diriez-vous que ce délai est tout à fait acceptable, assez, peu ou pas du tout acceptable ?*

Jolicoeur et Associés Février 2006

## 5. Le coût d'implantation et de maintien du programme

- Le coût moyen d'implantation et de maintien du programme est de 40 540 \$. Près de 50 % de cette somme est investie en diagnostic. Les seconds postes budgétaires d'importance sont la maintenance et les immobilisations, avec un coût moyen respectif de 7 500 \$. Ils représentent chacun près de 20 % du coût.

### COÛT D'IMPLANTATION POUR LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES (n=13)

Activités	Coût moyen	Répartition des coûts
Diagnostic	18 450 \$	46 %
Audit	3 480 \$	9 %
Immobilisation	7 460 \$	18 %
Formation	3 650 \$	9 %
Maintenance	7 500 \$	18 %
TOTAL	40 540 \$	100 %

Jolicoeur et Associés Février 2006

## 6. Les avantages de la certification

- Le principal avantage d'être C-TPAT est le maintien de la circulation fluide des marchandises à la frontière.
- Le second avantage d'être certifié est l'image corporative que la certification rehausse.

**LES PRINCIPAUX AVANTAGES D'ÊTRE CERTIFIÉ C-TPAT**  
(n=90, plusieurs réponses possibles)

	%	Nombre de réponses
Effacité du mouvement des marchandises aux douanes (diminution des coûts)	61 %	55
Image corporative d'une entreprise (augmentation des parts de marché)	34 %	31
Peu d'avantages	12 %	11
Ne sait pas	8 %	7

*Q8. Quels sont les principaux avantages d'être certifié C-TPAT ?*

Jolicoeur et Associés

Février 2006

- En effet, plusieurs répondants et participants aux différentes phases de l'étude comparaient le C-TPAT à un processus ISO ou HACCP.
- Il semble que la probabilité d'être C-TPAT est liée à la capacité de l'entreprise à intégrer de nouvelles normes de contrôle. Cette capacité d'intégration des nouvelles normes est elle-même déterminée par l'attitude de la direction de l'entreprise à l'égard de la croissance de son marché.

## 7. La participation des entreprises agroalimentaires à des activités de formation / sensibilisation à l'égard du C-TPAT

- Ce sont les entreprises du secteur agroalimentaire qui ont le plus assisté aux sessions de formation offertes par l'un ou l'autre des intervenants. Et le secteur agroalimentaire se démarque des autres secteurs quant à la forte présence aux sessions de formation offertes par les représentants des services frontaliers américains.

**INCIDENCE DE LA PARTICIPATION DES MEMBRES DE L'ENTREPRISE À DES SESSIONS DE FORMATION/SENSIBILISATION SUR LA QUESTION DU C-TPAT  
(% DE MENTIONS « OUI »)**

	Tous les secteurs (n=397)	Secteur agro- alimentaire (n=52)
A) Courtier en douanes	<b>28 %</b>	25 %
B) Industrie Canada	2 %	0 %
C) Commissaires à l'exportation de votre région	6 %	8 %
D) Ministère du Développement économique, Innovation et Exportation du Québec	<b>11 %</b>	13 %
E) Représentants des services frontaliers américains (U.S. Customs and Border Protection (incluant les organismes FDA et USDA))	<b>13 %</b>	<b>29 %</b>
F) Représentants des services frontaliers canadiens	4 %	2 %
G) Consultant spécialisé en sécurité et en conformité douanière	<b>24 %</b>	19 %
H) Association sectorielle, chambre de commerce, etc.	12 %	13 %

*Q31\_40. Des membres de l'entreprise ont-ils suivi une session de formation ou de sensibilisation sur la question du C-TPAT par l'un ou l'autre des organismes suivants ?*

## 8. Les mesures obligatoires de déclaration par voie électronique (PRIOR NOTICE, AVIS PRÉALABLE)

- Dans le secteur agroalimentaire, on constate l'importance que ces industries accordent au système électronique de déclaration où 70 % disent connaître ces nouvelles mesures comparativement à 31% pour tous les secteurs.
- De même, parmi ceux qui connaissent ce système, le niveau de satisfaction est de 80 %.

## CONNAISSANCE DES NOUVELLES MESURES OBLIGATOIRES DE DÉCLARATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

	TOTAL (n=879)	Secteur agroalimentaire (n=93)
Très bien	7 %	28 %
Assez bien	24 %	42 %
Peu	34 %	24 %
Pas du tout	34 %	6 %

*Q43. Diriez-vous que vous connaissez très bien, assez bien, peu ou pas du tout les nouvelles mesures obligatoires de déclaration par voie électronique ?*

Jolicoeur et Associés

Février 2006

## PERCEPTION DE L'EFFICACITÉ DES PROCÉDURES ACTUELLES DE DÉCLARATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

	TOTAL (n=879)	Secteur agroalimentaire (n=93)
Très satisfait	10 %	10 %
Assez satisfait	65 %	70 %
Peu satisfait	22 %	18 %
Pas du tout satisfait	3 %	1 %

*Q44. Vous diriez-vous très satisfait, assez, peu ou pas du tout satisfait de l'efficacité des procédures actuelles de déclaration par voie électronique ?*

Jolicoeur et Associés

Février 2006

- Les problèmes les plus fréquemment rencontrés sont liés aux contraintes techniques et aux compétences que ces systèmes exigent.
- Ainsi que la disponibilité des intervenants américains (FDA, USDA, USCBP).

## 9. Impact des nouvelles procédures douanières

- Le tableau suivant présente l'impact de ces nouvelles mesures sur les coûts des opérations courantes, soit sur le coût du courtage, du transport et des assurances. C'est le secteur agroalimentaire qui semble connaître le plus d'augmentation des coûts, particulièrement en courtage.
- En effet, 69 % des répondants du secteur agroalimentaire disent connaître une augmentation des coûts alors que cette proportion est de 40% pour l'ensemble des répondants.

## IMPACT DES NOUVELLES PROCÉDURES DOUANIÈRES

	Coût du courtage		Coût du transport		Coût des assurances et responsabilités	
	Tous les secteurs (n=879)	Secteur agro-alimentaire (n=93)	Tous les secteurs	Secteur agro-alimentaire	Tous les secteurs	Secteur agro-alimentaire
Beaucoup augmenté	6 %	17 %	9 %	13 %	5 %	8 %
Plutôt augmenté	34 %	52 %	34 %	40 %	15 %	15 %
Semblable	58 %	30 %	56 %	47 %	80 %	77 %
Plutôt diminué	2 %	1 %	1 %	0 %	0 %	0 %
Beaucoup diminué	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Facteurs contribuant à l'augmentation des coûts	Gestion interne du programme (99 répondants)		Essence (116 répondants)		Augmentation du risque (21 répondants)	
	Frais de courtage (83 répondants)		Administration (59 répondants)		Responsabilités des biens livrés au client (12 répondants)	
			Délais aux douanes (52 répondants)		Administration (11 répondants)	
			Frais des transporteurs (48 répondants)		Primes plus élevées aux États-Unis (3 répondants)	
			Sécurité accrue (10 répondants)			

# CONCLUSION

Le sondage a permis de souligner :

- l'adaptabilité des exportateurs agroalimentaires québécois à se conformer à de nouvelles normes de production, de qualité et de sécurité (ISO, HACCP, C-TPAT). Ils en ont l'habitude !
- également la capacité de ce secteur d'assumer à l'interne les coûts reliés à une certification C-TPAT.

Cependant, l'on devra poser deux questions :

- Dans quelle mesure les exportateurs agroalimentaires québécois utilisent-ils les ressources financières publiques mises à leur disposition pour se conformer à de nouvelles normes telles que le C-TPAT ?
- Face aux nouveaux obstacles à la fluidité transfrontalière, combien d'exportateurs agroalimentaires québécois ont décidé simplement de renoncer à exporter leurs produits vers les États-Unis ? Exporter vers les États-Unis, est-ce devenu une spécialisation ?